

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, Mme Sylviane TESSIER, Madame Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Monsieur Vincent CERISIER, Monsieur Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE, Monsieur Thierry SOYER.

Étaient absents :

Procurations : M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ; M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : MJC VAM – Convention 2023-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avec la MJC VAM est en place et qu'il faut en faire le renouvellement.

La Maison des Jeunes et de la Culture de la Vigne Aux Moines agit pour le secteur de l'enfance-jeunesse et l'animation locale. Elle organise des manifestations sportives ou culturelles, des ateliers artistiques, éducatifs, d'expressions, musicaux, etc...

Elle agit aussi dans le domaine des familles, de l'accueil des enfants sur leurs temps libres et dans des services destinés à faciliter l'insertion sociale.

La convention signée pour 2023-2026 avec une participation comme suit :

Nombres d'habitations	%	2023	2024	2025	2026
800 & 1000	35	6 543 €	6 674 €	6 807 €	6 943 €
500 & 799	20	3 663 €	3 736 €	3 811 €	3 887 €
200 & 499	10	1 831 €	1 868 €	1 905 €	1 943 €
Moins de 200	5	915 €	933 €	952 €	971 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **ACCEPTER** la convention 2023-2026 avec la MJC VAM.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à ANTIGNY, le 28 février 2023

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY
AR Prefecture Téléphone : 05 49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230223-23022023_3-DE
Reçu le 01/03/2023

mairie@antigny86.fr